

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIÈS**

DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES



**L'an deux mille vingt-six
Le 17 février**

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	15
Votants	20

Date de la convocation

13 février 2026

N°2026-05

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale pour la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Patrice BLANC, Premier Adjoint au Maire, désigné par délibération n°2026-01 en date du 17 février 2026.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Alice ROGGIERO, Idalmis GREBAUX à Muriel CHRETIEN, Olivier BARBE à Audrey DALMASSO, Marjorie RICAUD à Patrice BLANC, Christophe GOMARIZ à Grégory ALI-OGLOU.

Absente excusée : Caroline ALLIBERT.

Absentes : Marie-Christine GENEST, Céline DARVES-BLANC.

Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHRÉTIEN.

Objet : Vote du budget primitif 2026.

Rapporteur : M. Michel CAVIGNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.5217-10-4 et L.5217-10-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-03 en date du 17 février 2026 d'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu le projet de budget primitif 2026, transmis aux membres du Conseil 12 jours calendaires avant la séance ;

Considérant que pour le vote du budget primitif 2026, il convient d'adopter les points suivants :

- Article 1 – Affectation provisoire des résultats 2025 (rappel)

Il est rappelé l'affectation des résultats de l'exercice 2025, arrêtés comme suit :

Résultat section de fonctionnement : 478 638,13 €, dont :

- 182 984.47 € au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- 295 653.66 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;

- Résultat section d'investissement : 2 027 859,43 € reporté au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté ».

- **Article 2 – Adoption du budget primitif 2026**

Le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal est adopté pour les montants suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 975 351.33 €	3 975 351.33 €
Investissement	3 710 189.84 €	3 710 189.84 €
TOTAL GENERAL	7 685 541.17 €	7 685 541.17 €

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2026 de la Commune dressé par elle et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'**unanimité** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2026, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement :

- **Dépenses :**

Fonctionnement : 3 975 351.33 €

Investissement : 3 710 189.84 €

À la somme de **7 685 541.17 € (Sept millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante et un euros et dix-sept centimes)**.

- **Recettes :**

Fonctionnement : 3 975 351.33 €

Investissement : 3 710 189.84 €

À la somme **7 685 541.17 € (Sept millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante et un euros et dix-sept centimes)**.

Pour extrait certifié conforme

Le président de séance

M. Patrice BLANC

